

# INTEMPERIES

## Les dispositifs de la MSA Midi-Pyrénées Sud

Vous êtes exploitant, employeur ou salarié agricole et avez récemment été impacté par un épisode climatique ?  
La MSA Midi-Pyrénées Sud met à votre disposition un point de contact unique dédié aux crises agricoles



Par téléphone : 05 61 65 88 01



Par mail : [celluledecrise\\_agri.blf@mps.msa.fr](mailto:celluledecrise_agri.blf@mps.msa.fr)

### Les dispositifs :



#### Cotisations

 en savoir +

- Suspension des prélèvements
- Mise en place d'échéanciers de paiement
- Prise en charge des cotisations



#### Social

 en savoir +

- Aide au répit / Epuisement professionnel, pour vous faire relayer sur votre exploitation.
- Accompagnement social individualisé



#### Santé

 en savoir +

- Amarak : évaluation de l'état de santé global des exploitants agricoles.



La chambre d'agriculture du Gers collecte et recense l'ensemble de vos informations sur les dégâts occasionnés au 05 62 61 77 77

Des informations relatives aux calamités agricoles et indemnisation de solidarité nationale sont disponibles sur le [site de la préfecture du Gers](#)



**AGRI'ÉCOUTE**  
SERVICE D'ÉCOUTE DÉDIÉ  
AU MONDE AGRICOLE

24H/24  
7J/7

09 69 39 29 19\*  
[agriecoute.fr](http://agriecoute.fr)

\*prix d'un appel local

Un service d'écoute assuré par des psychologues 7j/7 et 24h/24 en cas de détresse, mal-être, difficultés professionnelles ou personnelles